



Privalto Opportunité Rendement III

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Communication à caractère promotionnel



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions »

Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais) et du garant du remboursement BNP Paribas S.A (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 décembre 2012).

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance (cf. contrat d'assurance).

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 8 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
- Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Privalto Opportunité Rendement III est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50 (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Le versement de coupons annuels fixes de 6 % les années où l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine ;
- La possibilité d'un remboursement automatique anticipé du capital en année 1 à 7 si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus (soit un Taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %) ;
- Une perte en capital à l'échéance, si à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine.

Afin de bénéficier de la protection du capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice inférieure ou égale à 30 % à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 6 % annuels en cas de forte hausse de l'indice.

N.B :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

AVANTAGES

- Un coupon de 6 % est versé chaque année où l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine.
- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelles, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur est remboursé automatiquement par anticipation et reçoit en plus de son capital initial un coupon de 6 %.
- Le capital est intégralement remboursé à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice Euro Stoxx 50 est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le gain est plafonné aux coupons fixes de 6 % annuels, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.

FACTEURS DE RISQUES

Risque lié au sous-jacent - Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50 et donc à l'évolution du marché actions européen.

Risque découlant de la nature du support - En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

Risques de marché - Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de la volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine.

Risque de crédit - L'investisseur est exposé à un éventuel **défaut de l'Émetteur et du Garant du remboursement** (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

L'INDICE EURO STOXX 50 : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

PRIVALTO Opportunité Rendement III est indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

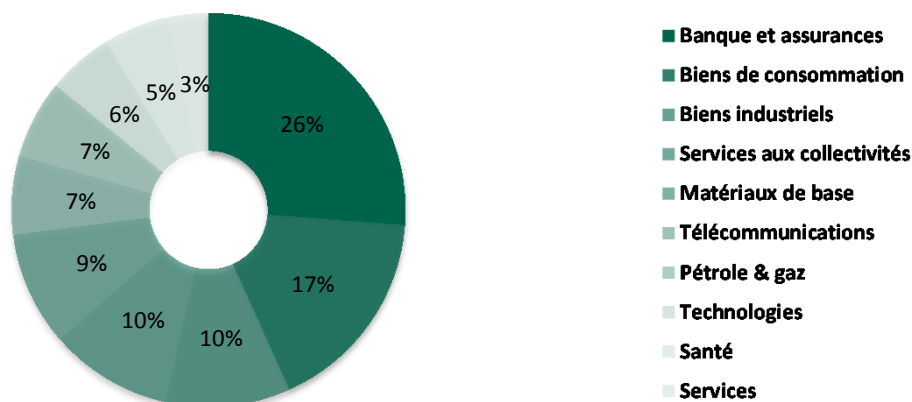
Niveaux historiques entre le 1^{er} janvier 2003 et le 1^{er} janvier 2013

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures



Source : Bloomberg, Janvier 2013

Répartition sectorielle de l'indice Euro Stoxx 50



Source : Bloomberg, Janvier 2013

À la date de constatation initiale, soit 22 mars 2013, on détermine le niveau d'origine de l'indice.

DE POTENTIELS COUPONS

- À chaque date de constatation annuelle, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit au titre de l'année écoulée :

Un coupon de 6 %

- Sinon, aucun coupon n'est versé.

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE LES 7 PREMIÈRES ANNÉES

- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelles, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 6 %

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %

- Sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, trois cas de figures se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

+

Un coupon de 6 %

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 6 %

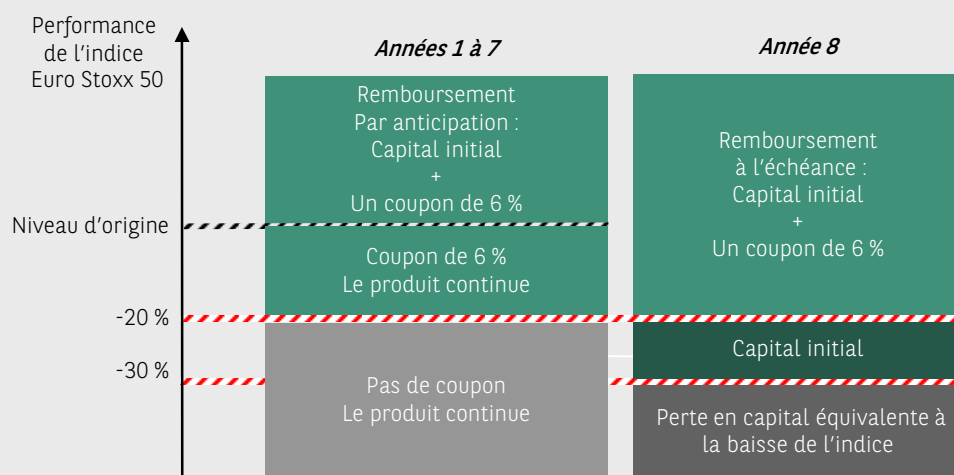
- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau d'origine mais que cette baisse n'excède pas 30 %, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine :

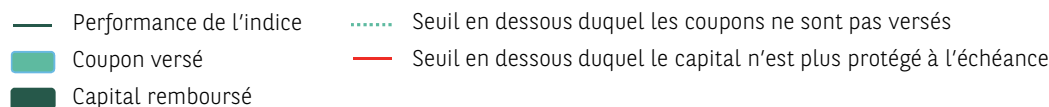
Le capital initial subit une perte équivalente à la baisse de l'indice.
La perte en capital peut être partielle ou totale.

EN RÉSUMÉ

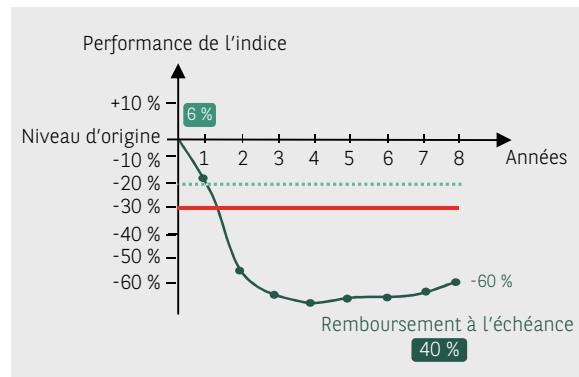


Graphique à caractère uniquement informatif

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

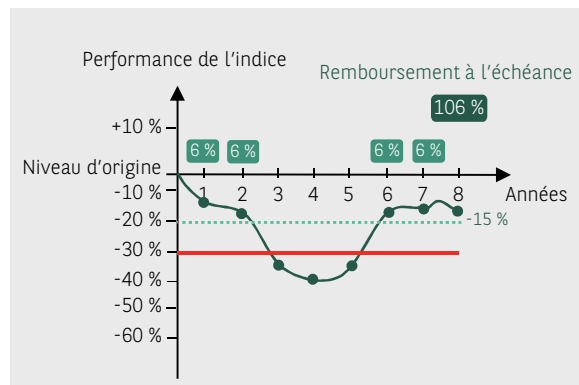


Scénario défavorable : forte baisse de l'indice avec une baisse de plus de 30 % à l'échéance



- À la première date de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais au-dessus du seuil des -20 % ; le produit continue et l'investisseur reçoit un coupon de 6 %.
- L'indice clôture en baisse de plus de 20 % à toutes les dates de constatation annuelles suivantes. L'investisseur ne reçoit donc pas de coupons et le produit dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Le capital est donc diminué de la performance finale négative de l'indice ; l'investisseur subit une perte de 60 %.
- Après avoir reçu un coupon à la fin de la première année, l'investisseur reçoit à l'échéance le capital diminué de 60 % = 40 % de son capital. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de -10,04 %* (contre -10,82 % pour l'indice).

Scénario intermédiaire : forte baisse puis léger redressement de l'indice sans baisse de plus de 30 % à l'échéance

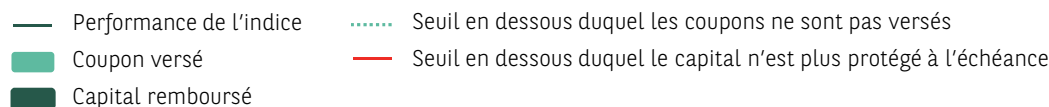


- À toutes les dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau initial. Le produit dure jusqu'à l'échéance.
- Néanmoins, il n'a pas clôturé en baisse de plus de 20 % aux dates de constatation annuelles 1, 2, 6, 7 et 8. L'investisseur reçoit donc à chacune de ces années un coupon de 6 %.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc l'intégralité du capital initial.
- Après avoir reçu un coupon à la fin des années 1, 2, 6, et 7, l'investisseur reçoit à l'échéance le capital + 6 % = 106 % de son capital. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 3,71 %* (contre -2,01 % pour l'indice).

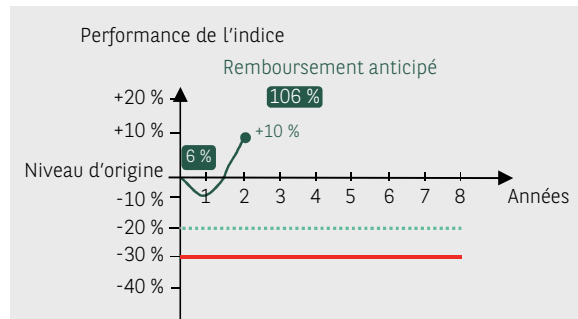
*Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du Remboursement. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



Scénario favorable : hausse de l'indice à moyen terme

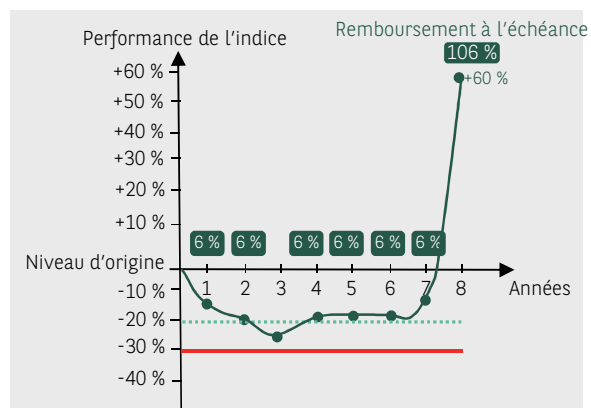


■ À la première date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse de moins de 20 % par rapport à son niveau d'origine ; le produit continue et l'investisseur reçoit un coupon de 6 % au terme de cette première année.

■ À la 2ème date de constatation annuelle, l'indice clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché : l'investisseur reçoit, au terme de la deuxième année, l'intégralité du capital initial, majoré d'un coupon de 6 %. après avoir reçu un coupon de 6 % au terme de la première année.

Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 6 %* compte tenu du plafonnement des gains (contre 4,88 % pour l'indice).

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains : forte hausse de l'indice à l'échéance



■ L'indice clôture à chaque date de constatation annuelle en dessous de son niveau d'origine.

■ Néanmoins, il n'a pas clôturé en baisse de plus de 20 % aux dates de constatation annuelles 1, 2, 4, 5, 6, et 7. L'investisseur reçoit donc à chacune de ces années un coupon de 6 %.

■ La dernière année, l'indice augmente fortement et clôture, à la date de constatation finale, en hausse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc l'intégralité du capital initial augmenté d'un coupon de 6 %, il ne bénéficie pas de toute la hausse de l'indice.

Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 5,2 %* compte tenu du plafonnement des gains (contre 6,1 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil des -20 % à toutes les dates de constatation annuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

*Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du Remboursement. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.

Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

■ Code ISIN	FR0011400753
■ Forme juridique des Titres de créance	Certificats présentant un risque de perte en capital
■ Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)
■ Garant du remboursement	BNP Paribas S.A. (A+ / A2/ A+ au 31 décembre 2012)
■ Valeur nominale	1 000 €
■ Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation
■ Souscription	Du 4 février 2013 au 22 mars 2013 inclus.
■ Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission
■ Sous-jacent / indice	Indice Euro Stoxx 50 (code ISIN : EU0009658145)
■ Date d'émission	4 février 2013
■ Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	22 mars 2013
■ Dates de constatation intermédiaire	24 mars 2014, 23 mars 2015, 22 mars 2016, 22 mars 2017, 22 mars 2018, 22 mars 2019, 23 mars 2020.
■ Dates de remboursement anticipé et de paiement des coupons potentiels	7 avril 2014, 7 avril 2015, 5 avril 2016, 5 avril 2017, 5 avril 2018, 5 avril 2019, 6 avril 2020.
■ Date de constatation finale	22 mars 2021
■ Date d'échéance	6 avril 2021
■ Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
■ Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente
■ Valorisation	Quotidienne
■ Cotation	Euronext Paris
■ Règlement/livraison	Euroclear France



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

AVERTISSEMENT

PRIVALTO OPPORTUNITÉ Rendement III (ci-après les « Certificats ») sont des **Certificats à présentant un risque de perte en capital en cours de vie à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Opportunité Rendement III. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Privalto Opportunité Rendement III en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Warrant and Certificat Programme» daté du 1^{er} juin 2012 approuvé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaudra.** Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et www.privalto.fr à l'exception du Prospectus de Base et de ses Suppléments consultables uniquement sur le site de www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.